

**Zeitschrift:** Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** - (1925)  
**Heft:** 57

**Rubrik:** [Impressum]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Bulletin Mensuel

de la

## Chambre de Commerce Suisse en France



### Sommaire

Les projets de relèvement du tarif douanier français et le rôle de notre Chambre de Commerce. — Le malaise politique et la situation économique de la France. — Le commerce extérieur de la France en 1924. — Le rendement des impôts en France en 1924. — Le commerce franco-suisse. — A la Chambre de Commerce internationale. — Exposition internationale de navigation intérieure. — Fascicules statistiques mensuels du commerce extérieur de la Suisse. — La Foire de Bâle. Questions suisses. — Faits, chiffres et nouvelles. — Le commerce extérieur de la Suisse. — Le

compromis sur les zones. — Participation des colonies française à la Foire de Lausanne. — Recettes douanières. — Situation des postes. — Importation de charbon. — Fusion horlogère. — Situation financière de Genève. — Le Salon automobile de Genève. — Le régime douanier des auto-taxis. — Le nombre des gares. — Le doctorat d'un Consul. — Exposition de T. S. F. Les comptes de fin d'année de quelques banques suisses. — Nouveaux membres de la Chambre de Commerce suisse en France. Les Livres. — Les Changes.

**Siège social et Secrétariat général**  
**61, Avenue Victor-Emmanuel III, Paris (8<sup>e</sup>)**

Téléphone : Élysées 54-94

Adresse télégraphique : Commersuis-Paris

Les Bureaux, la Bibliothèque, les Salles de lecture et de correspondance sont ouverts  
 de 10 heures à midi et de 14 heures à 17 heures

**Section de Lyon**  
 6, Quai des Brotteaux  
 Lyon  
 Téléphone : Vaudrey 6-70

Le Numéro : 1 fr. 50

Abonnement : 15 fr.

**Section de Marseille  
 et du Sud-Est**  
 115, rue de l'Évêché, Marseille  
 Téléphone : 15-25

**La Chambre de Commerce suisse  
en France**  
**Fondée en 1918**

S'inspirant des sentiments de profonde sympathie et de traditionnelle amitié existant entre la Suisse et la France, la Chambre de commerce suisse a pour but général de protéger et de développer le commerce suisse en France en facilitant toutes les relations industrielles, commerciales et économiques entre les deux pays. (Article 3 des statuts.)

**PRÉSIDENT D'HONNEUR :**

M. Alphonse Dunant, Ministre de Suisse en France.

**Comité de Direction**

PRÉSIDENT . . . . . M. Ferdinand Dobler  
VICE-PRÉSIDENT. . M. Auguste Duplan  
                          M. J.-L. Courvoisier  
MEMBRES. . . . . } M. Félix Du Pasquier  
                          M. F.-E. Hirt  
                          M. Alois Reymond

**Conseil d'Administration**

PRÉSIDENT . . . . . M. Ferdinand Dobler  
VICE-PRÉSIDENT. . M. Auguste Duplan  
TRÉSORIER . . . . . M. Ch. Courvoisier-Berthoud

**MEMBRES.**

M. H. Brack	M. A. Jam
M. G. Brandt	M. Robert Loppacher
M. J.-L. Courvoisier	M. A.-J. Maret
M. Félix Du Pasquier	M. E. Monvert
M. Ch. Gay	M. J. Muller
M. F. Genillard	M. A. Reymond
M. F.-A. Graf	M. G.-A. Schelling
M. H. Gunthert	M. A. Stirlin
M. H. Heer	M. Wolfer Sulzer
M. F.-E. Hirt	

COMMISSAIRES DES COMPTES . . . M. Raoul La Roche  
  M. Ed. de Rham

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL . . . M. Maurice Trembley

**Comités des Sections régionales**

**Section de Lyon**

PRÉSIDENT D'HONNEUR. M. Georges Meyer, Consul de Suisse.

PRÉSIDENT. . . . . M. Jacques Muller

VICE-PRÉSIDENT. . . . . M. Compondu  
                                  M. Blickenstorfer

MEMBRES. . . . . } M. Paul Gruaz  
                          M. Haeggi  
                          M. Albert Joho  
                          M. Keller  
                          M. Vegelin

**Section de Marseille et du Sud-Ouest**

PRÉSIDENT D'HONNEUR. M. Paul Leuba, Consul de Suisse.

PRÉSIDENT. . . . . M. Georges Angst

VICE-PRÉSIDENT. . . . . M. Henry Sigg

SECRÉTAIRE. . . . . M. Louis Bovet

TRÉSORIER. . . . . M. Biedermann

MEMBRES. . . . . } M. Henri Brack  
                          M. J.-C. Buhler  
                          M. Albert Hedinger  
                          M. Henri Wessel  
                          M. Getaz

**H. MERCIER & C<sup>ie</sup>**

PARIS — 14, Rue de Liège, 14 — PARIS

..... Téléphone : LOUVRE 23-09 .....

R. C. S. 76.513

**HUILES SPÉCIALES**

POUR

**TRANSFORMATEURS  
INTERRUPTEURS**

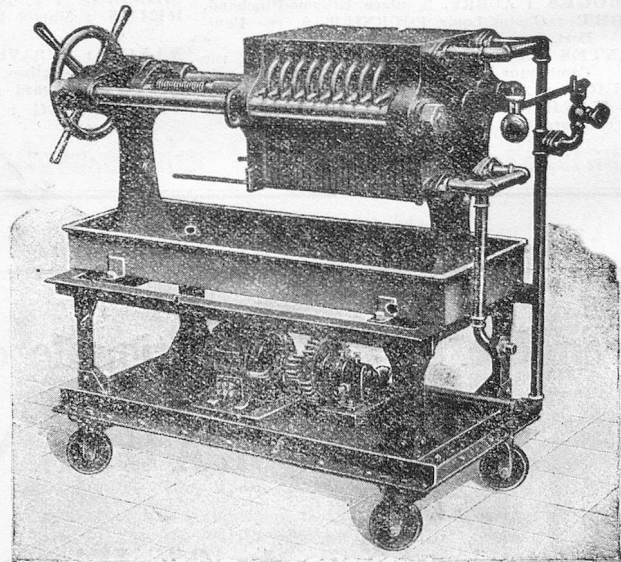
répondant à toutes les conditions du Cahier des charges de l'Union des Syndicats de l'Electricité. — Adoptées par tous les grands Constructeurs.

**HUILES MINÉRALES**

POUR TOUS USAGES

**FILTRE-PRESSE**

POUR LE FILTRAGE ET LE SECHAGE  
DES HUILES POUR TRANSFORMATEURS



Registre du Commerce, Paris, N° 76.513.



# CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

SIÈGE SOCIAL : 61, AVENUE VICTOR-EMMANUEL III

PARIS (8°)

## BULLETIN MENSUEL

FÉVRIER 1925

Le Numéro : 1 fr. 50

Abonnement : 15 fr.

NUMÉRO 57

PRÉSIDENT D'HONNEUR : M. ALPHONSE DUNANT, MINISTRE DE SUISSE EN FRANCE

PRÉSIDENT : M. FERDINAND DOBLER

VICE-PRÉSIDENT : M. AUGUSTE DUPLAN

TRÉSORIER : M. CH. COURVOISIER-BERTHOUD

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. MAURICE TREMBLEY

### Les Projets de relèvement du Tarif douanier français et le Rôle de notre Chambre de Commerce

Un relèvement de tarif aussi prononcé que celui qui caractérise le projet déposé par le gouvernement français, le 21 novembre dernier, constituerait pour plusieurs branches de l'industrie suisse, et parmi les plus importantes, une menace dont la gravité ne saurait être exagérée. Les nombreuses lettres que notre Chambre de Commerce a reçues de Suisse, en décembre et janvier, témoignent de l'émotion très justifiée que la publication de ce projet de relèvement des droits d'entrée en France a provoquée chez nos exportateurs de machines et chez toutes nos grandes fabriques d'horlogerie.

Fort heureusement, nous vivons dans un temps où le développement des échanges internationaux a créé, entre les exportateurs d'un pays et les importateurs d'un autre pays, une si évidente communauté d'intérêts, que le législateur, si résolu qu'il soit à protéger les industries nationales, ne peut se permettre de relever les barrières douanières que dans la mesure où ce relèvement ménage les importateurs et surtout le commerce de détail dont les intérêts dépendent étroitement et des besoins et des moyens du consommateur.

Cette parenté d'intérêts ou, si l'on aime mieux, cette interdépendance entre l'exportateur d'un pays et le consommateur d'un autre pays, est devenue, à l'égard des velléités excessives de

protectionisme, un modérateur souvent plus efficace que les plus habiles marchandages tarifaires de pays à pays.

Si, comme on le dit, le projet de loi du 21 novembre 1924 est déjà abandonné par ses auteurs mêmes, cet abandon est attribuable, moins à l'émotion manifestée par les exportateurs étrangers qu'aux protestations qui se sont fait entendre du côté français.

Divers groupements d'importateurs et de détaillants, avec une unanimité significative, n'ont pas eu de peine à montrer qu'un tarif douanier qui opposerait à certaines grandes catégories de produits étrangers une barrière infranchissable, serait, pour des milliers de commerçants français, un véritable désastre. Il faut croire que leurs arguments ont paru concluants puisque le projet a été abandonné.

Il convient d'indiquer, en passant, que ce projet de remaniement tarifaire partiel, qui fut déposé avec une sorte de hâte, avait surtout pour objet — c'est du moins ce que l'on assure — de fournir au gouvernement français, en vue des négociations avec l'Allemagne, un instrument plus moderne que le tarif actuellement en usage. Mais ceci est une toute autre histoire dans les péripéties de laquelle nous ne nous aventurons pas. Il nous suffit d'avoir indiqué à nos exportateurs suisses que le projet qui les menaçait paraît abandonné.